

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

.....

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE GRABELS

Lundi 27 janvier à 11h
À l'Hôtel de Ville - 34790 Grabels

.....



SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE GRABELS

Ce lundi 27 janvier à 11h, Laurent TEISSIER, Président du Conseil d'administration de la Caf et Thierry MATHIEU, Directeur, signent avec René REVOL, Maire de Grabels, la Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la collectivité entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Grabels : un outil incontournable pour le maintien, la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (CTG) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la CTG de la collectivité de Grabels, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, est signée le lundi 27 janvier et couvrira la période de 2024-2028.

La CTG de Grabels témoigne d'une volonté claire de poursuivre le développement des services et des partenariats dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance / jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. L'objectif est de répondre aux besoins des familles du territoire tout en tenant compte de la croissance continue de la population de la commune.

Grabels aux côtés de ses habitants

La ville de Grabels a connu une forte expansion démographique ces dernières années, passant de 6 000 à plus de 9 000 habitants. Cette croissance rapide témoigne de l'attractivité de la commune et de son dynamisme. Grabels se distingue par sa particularité géographique, avec un centre-ville au fonctionnement «de type village» et le quartier de la Valsière, à caractère plus urbain.

La population se compose majoritairement de couples avec enfants dont au moins un des parents est actif :



1786
enfants

**DONT 249 ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 48% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat ancien et de qualité entre la Caf de l'Hérault et la Ville de Grabels

Depuis de nombreuses années, la Caf de l'Hérault entretient un partenariat de qualité avec la Ville de Grabels, notamment au travers de Contrats enfance et jeunesse (Cej) et Convention territoriale globale (CTG). Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis d'optimiser la politique de maintien et de développement des services sur le territoire.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- Un multi accueil communal de 44 places
- Une micro-crèche associative de 11 places
- Un relais petite enfance (RPE)

Enfance / Jeunesse :

- 1 Accueils de loisir périscolaire
- 1 Accueil de loisir extrascolaire
- 1 Espace jeunes
- Des séjours/camps
- Des actions de formation BAFA / BAFD

Parentalité :

- Un lieu d'accueil enfants - parents (LAEP)
- Une ludothèque

Animation de la vie sociale :

- Un Centre social
- Un projet animation collective famille
- Un Espace de vie sociale

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La Ville de Grabels et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ces champs d'intervention par sa connaissance des acteurs du territoire, du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Petite-enfance :

- Réorganiser, stabiliser et optimiser l'EAJE municipal
- Soutenir la micro-crèche associative techniquement, financièrement, par un suivi régulier et à l'intégrant dans les différentes instances
- Promouvoir le métier d'assistant.e maternel.le
- Créer un réseau petite enfance
- Créer un guide petite enfance et favoriser la diffusion de l'information
- Favoriser l'accès à la culture et aux livres

Enfance / Jeunesse :

- Maintenir la qualité des accueils de loisirs
- Redynamiser la ludothèque
- Communiquer sur le point information jeunesse encore trop méconnu
- Aller vers le public adolescent pour l'encourager à fréquenter la structure et le fidéliser en formant les équipes
- Créer un lieu en plein air propice aux activités ludiques, sportives et de détente
- Créer des temps de partage intergénérationnels
- Favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle
- Former du personnel au repérage de situations de violence ou de danger des enfants

Parentalité :

- Poursuivre le soutien à l'association Gutenberg qui mène des actions parentalité et améliorer la coordination avec l'embauche de l'animatrice RPE également missionnée sur cette fonction
- Améliorer la communication avec la constitution d'un groupe de travail en lien avec le réseau petite enfance
- S'appuyer sur le point information jeunesse pour mettre en place des actions en direction des parents.

Animation de la vie sociale :

- Renforcer la présence municipale et associative sur le quartier de la Valsière
- Poursuivre le soutien à l'association Gutenberg Grabels pour le Centre social et l'espace de vie sociale
- Soutenir le secteur associatif
- Créer une salle de spectacle

ANNEXE 2

.....

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Grabels

Les équipes de l'Action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la commune dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la Caf au titre des prestations de services

En 2023, la Caf de l'Hérault a versé plus de **1 million d'€** d'aides au fonctionnement pour les structures et services d'accueil sur le territoire.

2. Les aides à l'investissement

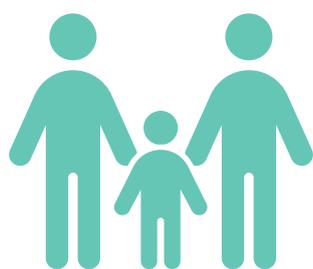
Entre 2022 et 2024, la Caf a versé à la commune la somme de **220 978€** au titre de l'investissement et du fonctionnement pour différents projets dont l'accueil de loisirs de l'école Delteil inauguré en novembre dernier.

3. Les prestations légales versées aux allocataires de Grabels

En 2023, la Caf de l'Hérault a versé mensuellement près de **1 millions d'€** de prestations légales aux 2 177 foyers allocataires du territoire de Grabels.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Grabels en 2023



42%

des allocataires **de Grabels des familles avec enfant(s)** (contre 41% au niveau départemental)

50%

des **parents** issus des familles allocataires de Grabels **sont actifs** (contre 46% au niveau départemental)



ALLOCATIONS FAMILIALES

29%

des allocataires **de Grabels** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 2 points

ALLOCATION AU LOGEMENT

46%

des allocataires **de Grabels** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 5 points

ANNEXE 4

La CTG en quelques mots

La Convention territoriale globale (CTG) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La CTG facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la CTG s'articule avec d'autres dispositifs de développement territorial et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire CTG", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire. En effet, la collectivité mobilise des moyens humains pour mettre en oeuvre et suivre les projets inscrits à la CTG et basé sur le partenariat entre acteurs locaux (institutionnels, associations, collectivités...)

CTG

Les moyens humains : les chargés de coopération CTG

LES OUTILS

Les prestations de services et les bonifications
Fonds nationaux et locaux à l'investissement
Fonds nationaux et locaux au fonctionnement...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (EAJE)
Relais petite enfance (RPE)
Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
Accueil de loisirs périscolaire (ALP)
Les dispositifs de soutien à la parentalité (Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (EVS)

...